



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 BUDGETS ANNEXES SPAC-SPANC- PHOTOVOLTAIQUES

INTRODUCTION

Conformément aux articles L2312-1, L2313-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, ainsi que pour les établissements publics de coopération intercommunale comprenant une ou plusieurs communes de plus de 3 500 habitants.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen de ce budget.

Dans les établissements publics de coopération intercommunale comprenant une commune de 3500 habitants et plus, un rapport doit être produit sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil communautaire. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les établissements publics de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, le rapport doit comporter, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'EPCI.

Les lieux de mise à disposition du public sont le siège de l'EPCI et les mairies des communes membres de l'EPCI.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Par ailleurs, l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 dispose que désormais, à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et les budgets annexes

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif et de l'évolution et des caractéristiques de l'endettement de la collectivité
- d'échanger sur l'évolution des effectifs et la rémunération du personnel
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité

Il permet de présenter des informations d'ordre financier et budgétaire, facilitant la tenue des débats, par exemple :

- des données sur le contexte budgétaire ;
- l'environnement économique local et national ;
- le contexte financier ;
- les orientations budgétaires de l'Etat concernant le secteur public local et leur impact sur la collectivité ;
- la situation financière de la collectivité ;
- les perspectives pour l'année à venir.

I. Le contexte budgétaire, économique et institutionnel pour 2025

Le débat d'orientations budgétaires des budgets annexes en M4 étant rédigé lors de l'élaboration de la loi de finances pour 2025, certains éléments peuvent être amenés à évoluer.

A. Environnement macroéconomique 2024

L'économie française enregistrerait une croissance d'environ 1 % en moyenne annuel en fonction des projections sur la 1^{ère} moitié de 2024. La consommation a globalement été faible sur le 1^{er} semestre. Le pouvoir d'achat ayant cru significativement, le taux d'épargne est en hausse. En raison d'exportations plus dynamiques, la croissance du PIB pourrait légèrement dépassée 1%.

Le taux de chômage continue à être bas (7.3 % à mi-année) au regard de son historique compte tenu du rythme de création d'emploi par l'économie.

La pression inflationniste se détend. En outre, l'inflation française mesurée sur un an est revenue sous la barre des 2%.

Évolution en %	2023	2024	2025
Croissance du PIB réel	1,1	1,1	1,2
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	5,7	2,5	1,5
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,5	7,6	7,3

Source : Banque de France, 17 septembre 2024.

B. Les finances locales en 2024

Retour sur l'année 2023 : le bloc communal voyait son autofinancement s'améliorer. Les dépenses de fonctionnement ont progressé de 6.2 % (inflation à 4.9 %) portées par la revalorisation de la masse salariale, le dynamisme des achats ou les dépenses d'action sociale. En parallèle les recettes ont bénéficié d'une forte revalorisation des bases fiscales mais d'une baisse conséquente des droits de mutation. Ainsi l'épargne brute est globalement en recul sauf sur le bloc communal. Les dépenses d'investissement sont restées dynamiques financées par un recours modéré à l'endettement et un prélèvement sur leur trésorerie.

L'année 2024 ressemblera vraisemblablement beaucoup à 2023 mais de façon plus homogène au sein des collectivités locales avec notamment un autofinancement en baisse.

Les recettes de fonctionnement progresseraient de 2.3 %. Cependant elles ne suffiraient pas à compenser la hausse des dépenses en raison de l'évolution moins marquée de la revalorisation des bases des taxes foncières et un produit de TVA perçu bien inférieur à ce qui était anticipé dans la loi de finances pour 2024 (+ 1.3 % contre +4.5 % dans la PLF et 3.2 % dans le pacte de stabilité), conséquence du ralentissement de la dynamique des prix.

Les dépenses de fonctionnement subiraient une hausse de 4.4 % portée principalement par :

- Les charges à caractère général en raison de l'impact de la crise inflationniste qui perdure dans une certaine mesure,
- Les dépenses de personnel liées à l'impact en année pleine de la revalorisation du point d'indice et de l'attribution de 5 points à tous les agents au 1^{er} janvier 2024.

En outre, les intérêts de la dette marquent une nette progression conséquence de la forte hausse des taux depuis 2022 et de l'accélération de la dette.

La dynamique des investissements est maintenue, à deux ans de la fin du mandat, avec une progression de + de 7%. Cependant, à la suite de ce qui est décrit plus haut, l'épargne brute des collectivités dans leur ensemble se contracterait de 8.7 %, atteignant le même niveau que 2018 (à 2 ans également de la fin du mandat), mais l'épargne nette ne financerait que 26 % des investissements hors dette (soit 12 points de moins qu'en 2018.)

Les dépenses seront financées par des subventions et du FCTVA. Mais le recours à l'emprunt, qui représentera 30 %, est en progression de 17.9 %. De ce fait, l'endettement de l'exercice serait positif à hauteur de 5.8 milliards d'euros et l'encours de la dette progresserait de 2.8 %. Rapporté au PIB, son poids restera cependant limité à 7.2 %.

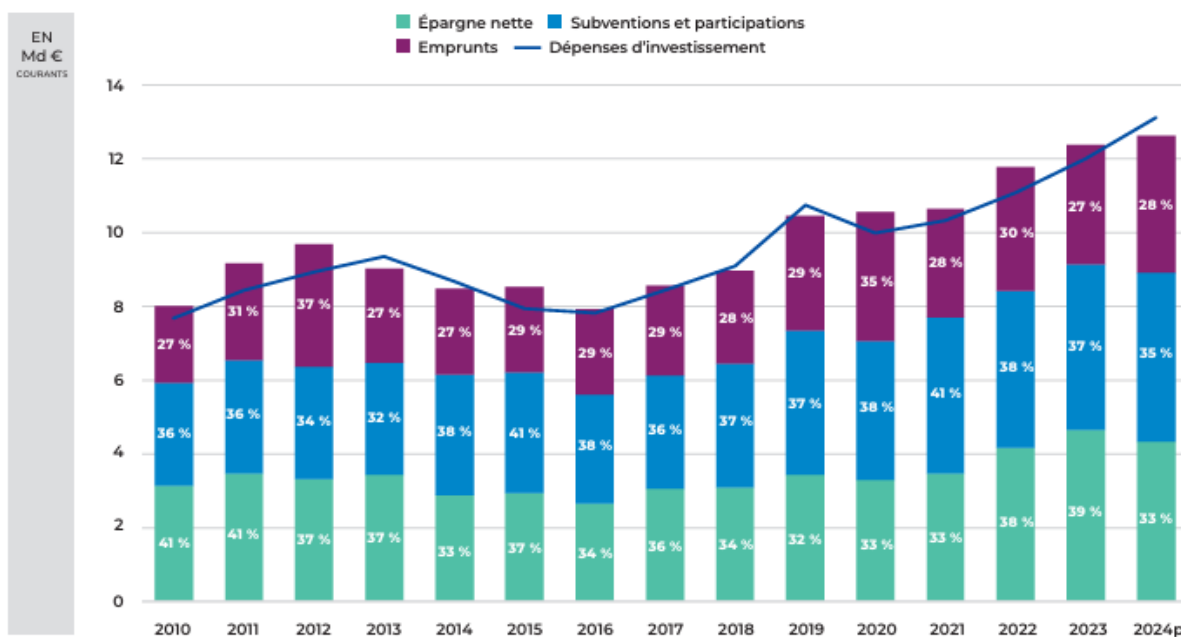
Enfin, les collectivités continueront à utiliser leur fonds de roulement entraînant une contraction de leur trésorerie de 8 milliards d'euros.

Focus sur les EPCI à fiscalité propre :

En 2023, l'épargne brute des GFP est restée dynamique à la faveur des recettes fiscales en forte croissance et malgré des dépenses de fonctionnement élevées. En 2024, les dépenses de fonctionnement ralentiraient mais moins vite que les recettes. Ces dernières absorberaient une revalorisation des bases plus faible et une croissance limitée du produit de TVA. L'épargne brute serait en repli (-3.5 %) pour la première fois depuis 2016. Les investissements en revanche poursuivraient leur hausse avec une évolution de +9.3 %. Pour les financer, une nouvelle augmentation de l'encours de la dette serait nécessaire à hauteur de 0.9 milliard d'euros ainsi qu'un prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de 0.5 milliard d'euros.

Financement des investissements intercommunaux

© La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP (budgets principaux), prévisions La Banque Postale. Lorsque l'ensemble des financements est supérieur à 100 %, il y a un abondement du fonds de roulement, quand il est inférieur il y a un prélèvement sur le fonds de roulement.

Les propositions issues de la PLF :

Les contraintes pesant sur le budget de l'Etat au titre de sa dette incitent à mettre en place une solidarité dans l'effort consenti pour réduire le déficit public. Les collectivités territoriales seraient sollicitées au titre d'un prélèvement sur leurs recettes pour certaines d'entre elles. Mais d'autres mécanismes sont mis en place.

Ainsi, il est proposé de revenir à l'assiette du FCTVA historique c'est à dire sur les investissements, sortant ainsi les dépenses d'entretien et de diminuer le pourcentage de remboursement à 14.85 % au lieu de 16.404 %.

En outre, les montants de fraction TVA dus en raison des réformes fiscales de ces dernières années seraient gelés. L'Etat profitant seul de la dynamique éventuelle. Il en serait de même de la DGF.

Le fonds vert quant à lui serait ramené un milliard d'euros contre 2.5 cette année.

Enfin, le projet de lois de financement pour la sécurité sociale prévoit une augmentation de la cotisation employeur CNRACL de 4 points passant de 31.65 % à 35.65 %.

C. Le contexte de la communauté de communes Mellois en Poitou

1) Analyse financière rétrospective, évolution de l'épargne, de la dette, financement de l'investissement

➤ HISTORIQUE DES RESULTATS DU BUDGET SPAC

En tenant compte des résultats antérieurs, le résultat reporté au 1^{er} janvier 2023 (affectation de résultat 2022 comprise) :

	FONCTIONNEMENT					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
RESULTAT CUMULE	334 244,54 €	318 636,81 €	549 833,76 €	926 715,46€	961 220,20 €	1 050 400,93€

	INVESTISSEMENT					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
RESULTAT CUMULE	773 646,79 €	590 076,84 €	802 577,17 €	1 143 251,82€	1 594 554,80€	1 676 674,20€

➤ HISTORIQUE DES RESULTATS DU BUDGET SPANC

	FONCTIONNEMENT					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
RESULTAT CUMULE	21 478,13 €	6 586,97 €	45 367,87 €	79 383,20 €	89 660,95 €	35 995,72 €

	INVESTISSEMENT					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
RESULTAT CUMULE	- €	- €	3 568,96 €	12 611,96 €	-12 096,36 €	4 186,31 €

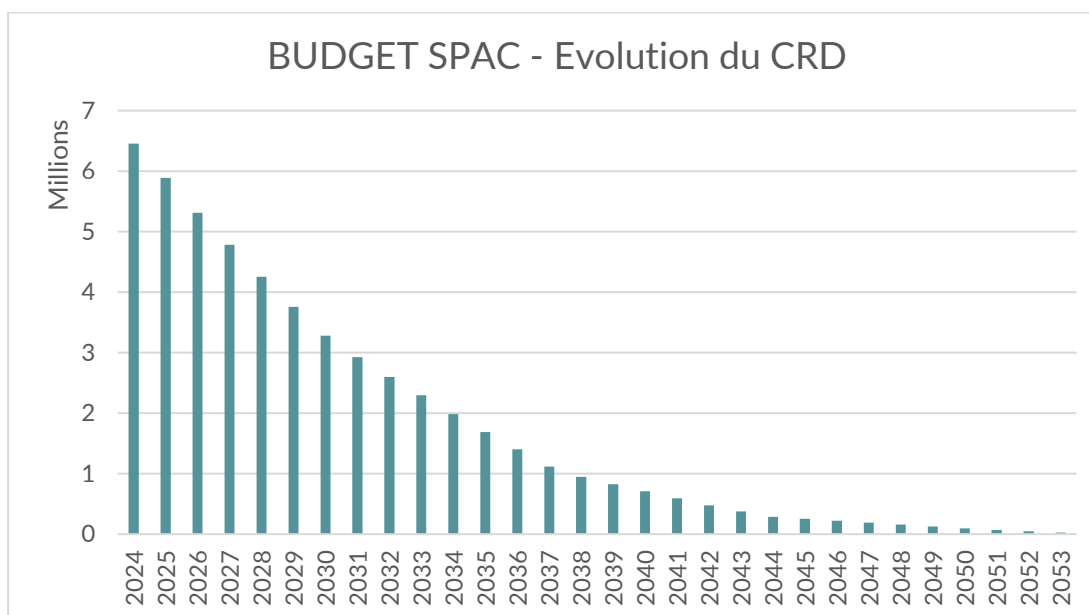
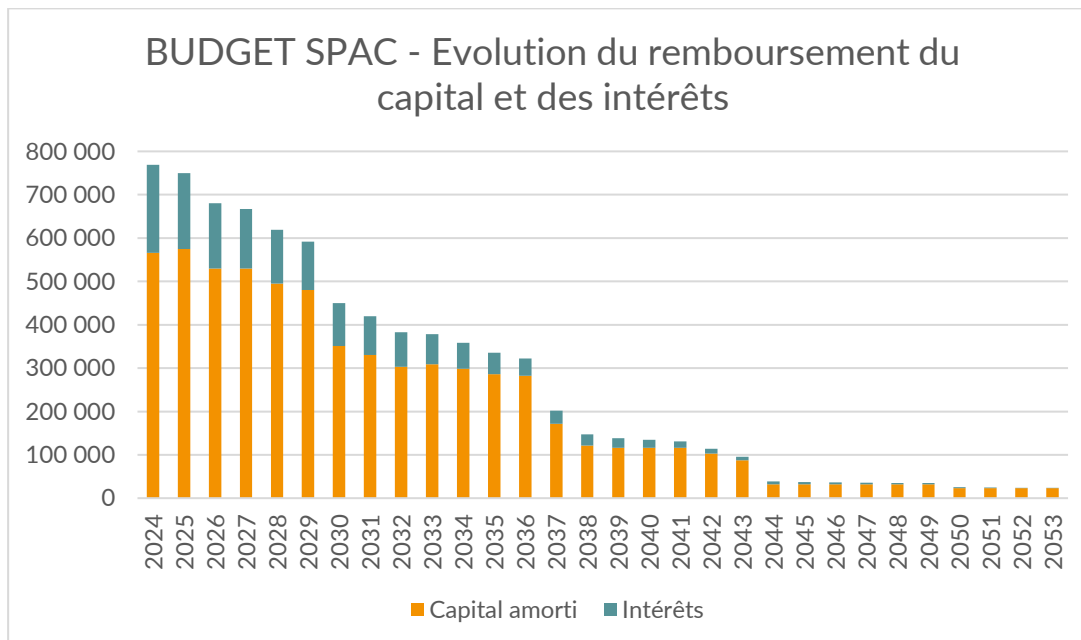
➤ HISTORIQUE DES RESULTATS DU BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

	FONCTIONNEMENT					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
RESULTAT CUMULE	-1 256,15€	-1 031,80 €	- €	1 430,43 €	3 711,53 €	3 940,74 €

	INVESTISSEMENT					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
RESULTAT CUMULE	5 828,43 €	5 968,45 €	6 108,47 €	6 248,49 €	2 388,51 €	2 528,53 €

➤ RESULTATS 2024 DES BUDGETS SPAC, SPANC ET PHOTOVOLTAIQUE

Le vote du compte administratif 2024 aura lieu lors de l'adoption d'un budget supplémentaire réduit et ne comportant pas de mesures nouvelles, celles-ci étant intégrées dans le budget primitif au conseil communautaire du mois de décembre 2024. Le montant exact des résultats 2024 et leur analyse seront donc présentés au conseil communautaire de mars 2025. Les affectations de résultat définitives pourront alors être actées.

➤ **EVOLUTION DE LA DETTE et INVESTISSEMENT****Budget assainissement collectif**

En 2024, 1 emprunt de 1,1M€ doit être contracté en novembre/décembre 2024. Il concerne principalement les investissements suivants :

- PVD STEP Lezay : 420 000€
- Télégestion : 200 000€
- PVD Sauzé-Vaussais : 190 000€

Cet emprunt n'est pas inclus dans les tableaux des emprunts, les tableaux d'amortissement n'ayant pas été reçus à la date de réalisation du présent document.

2) Les effectifs (structure, dépense de personnel, avantages en nature et temps de travail)

- La DCE :

Elle est composée de 23 agents, 12 de droit public (fonctionnaires ou contractuels) et 11 de droit privé. Compte tenu de son statut de SPIC, les nouveaux recrutements ne se font que sous forme de contrat de droit privé soumis à la convention collective des entreprises des services d'eau et d'assainissement.

Un accord d'entreprise à destination des agents de droit privé est en cours de négociation et sera applicable courant 2025. À compter de la fin de l'année 2024, ces mêmes agents bénéficieront d'une adhésion obligatoire à la mutuelle prévoyance et santé avec participation de l'employeur à hauteur de 50 % selon les obligations qui incombent à la collectivité.

Les effectifs comprennent 16 hommes et 7 femmes. 12 agents sont 100 % sur l'assainissement collectif, 3 à 100 % sur l'assainissement non collectif et 8 partagent leur temps de travail sur les deux missions.

- Photovoltaïque :

Il n'y a pas d'agent dédié sur ce budget.

II. Les projets 2025

Les services de la communauté de communes ont préparé le budget 2025 sur la base d'une lettre de cadrage transmise début juillet 2024 qui posait les postulats suivants :

- Vote des budgets en M4 en décembre
- Maîtrise des charges et inscription en fonction des capacités à faire
- Vision pluriannuelle des investissements et recours aux AP/CP

Budget SPAC

○ Etudes

L'année 2025 verra les inscriptions budgétaires suivantes :

Le Service Exploitation est obligé de conduire différentes études réglementaires du fait du législateur.

L'année dernière nous avons inscrit, pour 2024, l'étude sur l'analyse des risques de défaillances (ARD) qui doit permettre après une analyse de risque sur les principales STEP de définir un PPR (Plan Pluriannuel de Renouvellement) qui sera exécuté par le Service Maintenance.

En 2025, il convient de réaliser la seconde étude obligatoire, le diagnostic permanent.

- 1) Étude réglementaire sur les diagnostics permanent des systèmes d'assainissement (process).

Il s'agit de faire une analyse du système d'assainissement du point de vue des résultats épuratoires et de l'autosurveillance réseau + station.
Étude conduite par le Service AC / Exploitation : 30 k€

2) Schéma Directeur d'Assainissement sur la Commune de Brioux sur Boutonne
Depuis 3 exercices budgétaires la DCE n'a plus conduit de SDA, préférant mettre en œuvre les préconisations de ceux déjà réalisés.
Aujourd'hui, il convient d'anticiper l'avenir notamment sur des systèmes d'assainissement non étudiés et posant des problèmes, ce qui est le cas sur Brioux avec une arrivée d'eau claire parasite importante sur laquelle la DDT nous a déjà alerté.
Cette étude qui durera 2 ans environ permettra d'avoir une préconisation de travaux sur les dix ans à venir.
Montant estimé de 60 k€.

3) Zonage AC : Poursuite de l'étude de révision des zonages AC en lien avec le PLUi-H permettant la réalisation conjointe des enquêtes publiques.
AP/CP : Crédit 2025 de 76 K€

○ Renouvellement Électromécanique

La Direction du Cycle de l'Eau a souhaité dans son organigramme cible créer une cellule maintenance composée de deux agents. Le recrutement lancé en 2022 a vu l'arrivée effective des deux agents le 01/01/2023.

Lors de la prospective budgétaire réalisée au premier semestre 2023, il a été acté que le budget de la DCE devait refléter ce choix, c'est pourquoi dès le budget 2024 un montant de 100 k€ a été affecté.

La DCE en 2025 confirme cette ambition puisque nous souhaitons augmenter ce budget pour le passer à 150 K€ ce qui est en adéquation avec la réalisation de l'étude ARD et la mise en place d'un plan de renouvellement électromécanique sur les PR (poste de refoulement) et les STEP (Station d'épuration).

○ Travaux

Toutes les enveloppes budgétaires de travaux intègrent 5% d'imprévus, d'où les écarts entre les montants des marchés et les inscriptions.

▪ ROM :

Le marché n'a pas été soldé en 2024.

En 2025 il convient donc de prolonger l'AP/CP afin de pouvoir honorer les factures de soldes des fouilles (INRAP)

Seul restera un montant de 48 k€ en dépenses et une recette de 63 K€.

▪ **SAUZE-VAUSSAIS :**

Dépenses : Le marché de la STEP a débuté en mars 2023 pour une livraison prévisionnelle à la fin 2023 voire courant 2024. Ce marché réalisé sous forme d'AP/CP devra être réajusté en 2025 du fait des intempéries 2023- 2024.

Il est prévu un montant résiduel de 690 k€. Ce montant reste susceptible de modifications en fonctions des révisions de prix et des demandes des entreprises (110 K€ minimum) à la suite de l'immobilisation de certains matériels et d'éventuelles dégradations.

Recettes : Le solde des subventions sera perçu en 2025 (~ 640 K€) en fonctions des derniers ajustements sur le coût réel de l'opération.

▪ **TELEGESTION :**

Le montant de l'AP/CP est 1 235 k€ réparti sur 4 exercices budgétaires (2022 - 2025).

Le projet qui a débuté fin 2022 par l'achat du matériel informatique (DSI) s'est poursuivi par son installation en 2023 dans un local adapté (climatisé) dans les ateliers de la DCE ainsi que par l'arrivée de la fibre nécessaire au traitement du flux de données à remonter du terrain.

L'inscription budgétaire de 2025 se monte à 160 k€ avec une diminution de crédit à la suite de la DM de septembre 2024 qui a augmenté les crédits de paiement en 2024.

Ces opérations ne sont pas éligibles à des subventions de l'agence de l'eau.

▪ **PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) :**

La DCE a réalisé une prospective budgétaire au premier semestre 2023 (5 à 10 ans).

Le point névralgique de cette prospective a été la réalisation d'un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) en lien avec les attentes des organismes de contrôle (DDT Police de l'Eau) et ceux des financeurs (Agences de l'Eau Adour Garonne et Loire Bretagne).

Puis un arbitrage politique a été demandé pour ordonner les travaux proposés par la DCE.

La CCMP (ou ses prédécesseurs) a fait procéder à des schéma directeurs / audits patrimoniaux dans la période 2016 - 2021 qui ont permis de déterminer une liste de chantiers potentiels.

Après l'année 2024 qui voit la réalisation de travaux sur Lezay (dernière année pour avoir des subventions), le choix de 2025 se porte sur La Mothe-Saint-Heray où il ne reste que deux ans pour faire des travaux préconisés par le dernier schéma directeur.

La DCE a donc retenu pour le budget 2025, une opération importante :

1) Rue du Maréchal Foch : 357 mètres + 31 branchements 386 K€

Marché Travaux : 348 k€

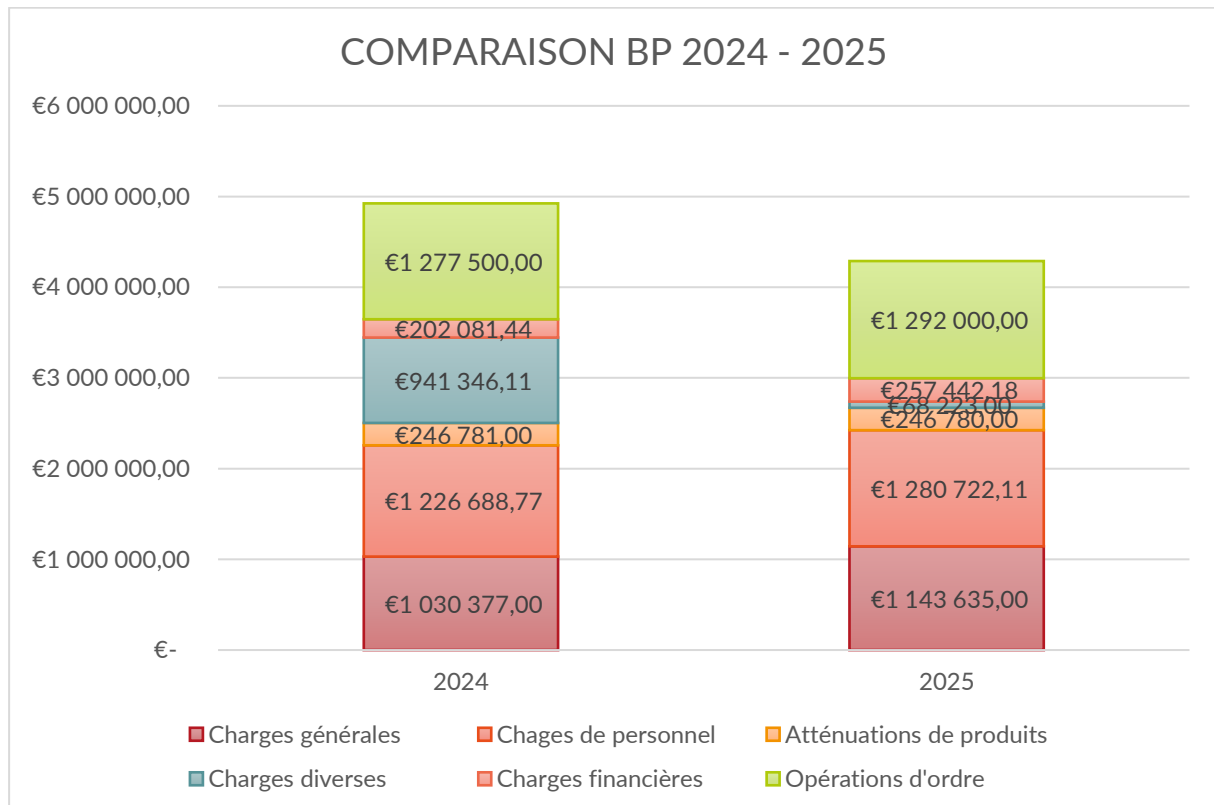
Marché MOE : 38 k€

Ce choix se fait en concertation avec la mairie en anticipant également les travaux de voirie à venir dans le cadre de Petite Ville de Demain.

III. Les orientations budgétaires pour 2025

BUDGET SPAC

A. Les objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement



ATTENTION VERIFIER COHERENCE MONTANTS

Ce projet de budget a été présenté au conseil d'exploitation du 12 novembre 2024.
 Le budget 2025 prend en compte les éléments d'évolution suivants :

➤ Charges à caractère général - CHAPITRE 011

La prévision de budget 2025 d'un montant de d'1.12 M€ est en augmentation de 7% par rapport au BP 2024, en tenant compte des mesures nouvelles.

La DCE a souhaité se laisser un arbitrage sur le curage exceptionnel des « boues » de la lagune de tête de la STEP de La Mothe Saint Héray, montant estimé à 72 k€. Il a donc été décidé de n'affecter que 25 K€ en 2025 et de prévoir 25 k€ en 2026 et 2027 pour réaliser l'ensemble de la prestation dans une logique de maîtrise budgétaire mais avec l'obligation de le faire pour ne pas dégrader les résultats épuratoires de la STEP notamment sur le phosphore.

La DCE poursuit les études concernant la mise à jour des arrêtés d'exploitation de ses STEP demandée par la DDT, 12 K€ ont été affectés pour la STEP de MELLE afin notamment de prendre en compte les évolutions récentes sur les décrets relatifs à la réutilisation des eaux usées. En 2026 c'est la STEP AIGONDIGNE qui sera concernée.

➤ **Charges de personnel - CHAPITRE 012**

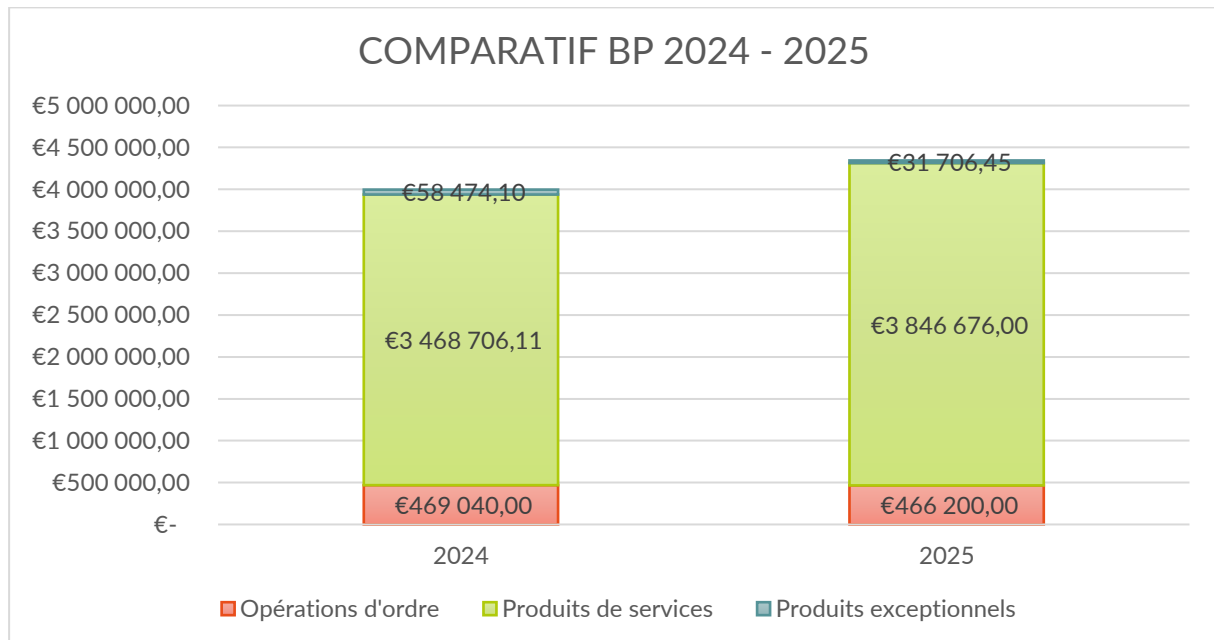
Un agent chargé de la facturation a été recruté fin 2024, permettant ainsi de ne plus faire réaliser cette prestation payante par les syndicats, et du recouvrement des pénalités pour non-conformité en ANC.

Pour le reste ce sont des mesures de reconduction : formation, prévention ...etc.

➤ **Charges financières – CHAPITRE 66**

Une augmentation des intérêts d'emprunt est prévue du fait de la réalisation d'un nouvel emprunt.

B. Les perspectives en matière de recettes



➤ Produits des services – chapitre 70

Ce chapitre intègre les recettes de tarification aux usagers. Concernant les recettes liées à la redevance, le montant prévisionnel passe de 2 850 k€ à 3 200 k€ en tenant compte des fluctuations de consommation lissées sur trois ans et de l'augmentation des tarifs présentée lors de la prospective budgétaire et validée dans la réunion de VP du 13 juillet 2023 → Augmentation de 700 K€ répartie sur deux exercices budgétaires (2024 et 2025), sous réserve de validation du CC du 19/12/2024.

C. Les objectifs en matière d'évolution du besoin de financement annuel

Le programme d'investissement se traduit par des APCP au budget SPAC.

Les montants figurant en phasage 2025 et années suivantes ne prennent pas encore en compte les sous-consommations 2024 qu'il conviendra de rephaser dès lors que l'exercice 2024 aura été clôturé. Le vote lors d'une décision modificative ou budget supplémentaire prendra en compte ces éléments.

➤ Budget Assainissement collectif

Les montants des AP/CP ci-dessous présentés, seront ceux du budget primitif du SPAC 2025 compte tenu des ajustements en cours intégrés dans les décisions modificatives fin 2024.

AP CP TRAVAUX RESEAUX SAUZE VAUSSAIS

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP
					Antérieurs	2023	2024	2025
0111 - TRAVAUX RESEAUX SAUZE VAUSSAIS	DM NOVEMBRE	2020	DEPENSES	2 943 520,04 €	226 429,75 €	1 604 010,55 €	412 231,74 €	700 848,00 €
		2020	RECETTES	1 844 688,35 €	573 287,61 €	37 500,00 €	594 726,74 €	639 174,00 €
	BP 2025	2020	DEPENSES	2 943 520,04 €	226 429,75 €	1 604 010,55 €	412 231,74 €	700 848,00 €
		2020	RECETTES	1 844 688,35 €	573 287,61 €	37 500,00 €	594 726,74 €	639 174,00 €

AP CP TRAVAUX RESEAUX ROM

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP
					Antérieurs	2023	2024	2025
0112 - TRAVAUX RESEAUX ROM	DM NOVEMBRE	2020	DEPENSES	1 565 675,71 €	1 417 282,71 €	2 565,31 €	97 427,69 €	48 400,00 €
		2020	RECETTES	837 410,91 €	231 150,00 €	542 959,91 €	- €	63 301,00 €
	BP 2025	2020	DEPENSES	1 565 675,71 €	1 417 282,71 €	2 565,31 €	97 427,69 €	48 400,00 €
		2020	RECETTES	837 410,91 €	231 150,00 €	542 959,91 €	- €	63 301,00 €

AP CP MISE EN PLACE TELEGESTION

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP
					2022	2023	2024	2025
706 - MISE EN PLACE TELEGESTION	DM SEPTEMBRE	2022	DEPENSES	1 242 924,00 €	18 502,43 €	515 518,22 €	495 840,00 €	213 063,35 €
	BP 2025	2022	DEPENSES	1 235 899,59 €	18 502,43 €	515 518,22 €	486 090,00 €	215 788,94 €

AP CP CREATION ZONAGE ASSAINISSEMENT

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP
					2023	2024	2025
AP 2023-04 Création zonage assainissement	DM NOVEMBRE	2023	DEPENSES	138 662,88 €	1 662,88 €	60 258,00 €	76 742,00 €
		2023	RECETTES	15 597,00 €	- €	7 798,50 €	7 798,50 €
	BP 2025	2023	DEPENSES	138 662,88 €	1 662,88 €	60 258,00 €	76 742,00 €
		2023	RECETTES	15 597,00 €	- €	7 798,50 €	7 798,50 €

BUDGET SPANC

Ce budget a été présenté au conseil d'exploitation du 12 novembre 2024.

Il s'équilibre sans reprise anticipée du résultat et sans virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

a) Section de fonctionnement :

Les dépenses prévisionnelles se situent à hauteur de 508 K€ environ.

Le budget SPANC est considérablement impacté en 2025 par un remboursement réajusté du budget SPANC vers le SPAC, à la fois en frais de fonctionnement (téléphone, carburant...) et en dépenses de personnel pour être au plus proche de la réalité. Cela est rendu possible grâce aux recettes dégagées sur les pénalités.

Le montant des dépenses ainsi que des recettes des contrôles de bon fonctionnement a également été revu pour coller au plus près du réalisé.

Les recettes intégrant les contrôles de bon fonctionnement ainsi que les dépôts des dossiers de conception/réalisation, des diagnostics ventes et de la refacturation des vidanges.

Le montant des pénalités, dans le cadre d'une vente, va continuer à être mis en œuvre (230 K€). Un travail de fond est en cours afin d'améliorer notre base de données et les actions concrètes devant mener à des mises en conformité.

Nous envisageons la perception en une seule fois (242 €) du montant intégral du dossier de conception/réalisation et non plus en 2 x 121 € car le dernier versement est toujours tardif.

b) Section d'investissement :

Achat d'1 véhicule utilitaire (DST) pour 35 K€ qui pourra être financé grâce aux nouvelles recettes.

BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

Ce budget a été présenté en conseil d'exploitation du 13/11/2024. Il s'équilibre sans reprise anticipée du résultat et sans virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Le seul fait marquant de ce budget concerne les recettes. En effet, la dépose de l'installation PV des ateliers relais de Melleran sans certitude à ce stade de la possibilité d'une repose après changement de couverture entraînerait une diminution des recettes de moitié.

GLOSSAIRE

A

AC : Assainissement collectif

ANC : Assainissement Non Collectif

AP/CP : Autorisations de Programme / Crédits de Paiement – Méthode d'inscription budgétaire en investissement. Permet à l'assemblée de vote une opération globale (AP) qui s'exécute de façon pluriannuelle et de n'inscrire au budget que les crédits nécessaires sur l'année (CP). Ainsi, les masses budgétaires inscrites ne sont pas gonflées de crédits qu'on ne consommera pas et une mobilisation trop importante de financement, donc de fiscalité n'est pas nécessaire.

B

BA : Budget annexe

BP : Budget Primitif

BP : Budget Principal

BS : Budget Supplémentaire

C

CA : Compte Administratif

CBF : Contrôle de Bon Fonctionnement

CCMP : Communauté de Communes Mellois en Poitou

D

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

DGD : Dotation Globale Décentralisée

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DM : Décision Modificative

DOB : Débat d'Orientation Budgétaire

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

DSR : Dotation de Solidarité Rurale

DSU : Dotation de Solidarité Urbains

E

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPIC : Etablissement Public Industriel et Commercial

F

FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA

G

GEMAPI : GEStion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations

GPEEC : Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences

GVT : Glissement Vieillesse Technicité – Evolution naturelle de la masse salariale liée aux avancements d'échelons ou de grades

I

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

L

LFI : Loi de Finances Initiales

M

MEP : Mellois En Poitou

MO : Maître d'œuvre

P

PR : Poste de Relevage

R

RAR : Reste A Réaliser

REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

RH : Ressources Humaines

ROB : Rapport d'Orientation Budgétaire

RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement

S

SAMP : Service Assainissement de Mellois en Poitou

SBCP : Syndicat des Bassins Charente et Péruse

SIAEP de Lezay : Syndicat Intercommunal d'Approvisionnement en Eau Potable de Lezay

SMBVSN : Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise

SMVCS : Syndicat Mixte de la Vallée du Clain Sud

SPAC : Service Public d'Assainissement Collectif

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

SPIC : Service Public Industriel et Commercial

STEP : STation d'Épuration

SYMBO : SYndicat Mixte pour les études, les travaux d'aménagement et de gestion du bassin de la BOuttonne

V

VBF : Vérification de Bon Fonctionnement – mission obligatoire du service de l'assainissement non collectif